

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 04 NOVEMBRE 2011

A 19 H 30

L'An deux mille onze, le quatre du mois de novembre, à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE-SAINT-GIRONS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire.

Présents : CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, 2^{ème} adjointe, Mr CARAMANTE Ange, 4^{ème} adjoint, Mr LAPEYRADE Alain, Mme DASQUET Karine, 1^{ère} adjointe, Mme JOUSSELIN Nadine, Mr MAUBOURGUET Jean Pierre, , Mr MEIRANESIO Laurent, Mme DARMAILLACQ Evelyne, 3^{ème} adjointe, Mme FERREIRA Mireille, Mr TRAMBOUZE Bernard, Maire.

Absentes : Mlle HERRY Emmanuelle, absente, Mme SAUBION Béatrice, absente jusqu'au point 1.

Désignation du secrétaire de séance :

En l'absence d'autres candidatures pour assurer la fonction de secrétaire de séance, Mme DARMAILLACQ est désignée à l'unanimité des membres présents, soit par 11 voix.

Date d'envoi de la convocation : 28 10 2011

Le Maire

Bernard TRAMBOUZE

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Reprise de matériel
3. Droit de préemption urbain
4. Modifications budgétaires
5. Fixation taux taxe d'aménagement
6. Aide financière étude à l'étranger
7. Assurances
8. Location salles
9. Remboursement de frais
10. Admissions en non valeur
11. Personnel
12. Centre de santé

Mme SAUBION rejoint la séance.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande le huis clos en raison des informations confidentielles qu'il va délivrer sur un point soulevé lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Résultat du vote pour l'acceptation du huis clos :

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 11
- votants : 11
- abstentions : 03 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION et FERREIRA)
- exprimés : 08
- pour : 08

Après échange à huis clos, Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal dont le secrétaire de séance était M. CARAMANTE. Il explique à Mme FERREIRA, suite à une remarque de celle-ci, que ce procès-verbal contient à juste titre l'approbation des procès-verbaux des deux précédentes séances :

Résultats du vote :

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstention : 01 (Mme DARMAILLACQ)
- exprimés : 11
- pour : 08
- contre : 03 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION et FERREIRA)

2. REPRISE DE MATERIEL

2.1 VENTE CUVE BERTHOUD

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que cette vieille cuve, servant au traitement phyto-sanitaire, est cassée et irréparable. Son usage étant indispensable, elle sera remplacée.

La Société SOUMO (Groupe MAISADOUR), Route de Saint-Sever, 40280 HAUT-MAUCO, propose de l'acheter pour un prix de 250,00 € HT.

Il fait procéder au vote pour approuver cette vente :

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstentions : 02 (Mme SAUBION et FERREIRA)
- exprimés : 10
- pour : 09
- contre : 01 (M. MAUBOURGUET)

Dont délibération.

2.2 VENTE DE 2 ROTO-BROYEURS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les 2 roto-broyeurs ORTOLAN TA 1400 et ORTOLAN TSA 160 étant en fin de vie, ils sont remplacés par un roto-broyeur AGRIMASTER d'un prix de 2.690 € HT.

Les Etablissements LANDIMAT proposent de les reprendre pour un prix de 1.000 € net.

Vote pour approuver cette proposition :

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstentions : 03 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION et FERREIRA)
- exprimés : 09
- pour : 09

Dont délibération.

3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil Municipal pour l'exercice du droit de préemption urbain de la commune (délibération du 03 avril 2008), Monsieur le Maire rend compte de ses décisions en la matière.

Quatre D.I.A. (déclaration d'intention d'aliéner) ont été traitées ; elles n'ont pas fait l'objet de préemption. En voici le détail :

Bien vendu : terrain bâti de 999 m², 388 rue des Résiniers
Prix : 215.000 €
Bien vendu : terrain non bâti de 1.048 m², allée du Cabernet
Prix : 87.000 €
Bien vendu : terrain non bâti de 2.103 m², Vielle
Prix : 95.000 €
Bien vendu : terrain bâti de 321 m², 7841 route des Lacs
Prix : 120.000 €

4. MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire propose de modifier quelques comptes budgétaires, à savoir :

Pour la procédure de PLU (dont l'enquête publique est en cours, du 27 octobre au 29 novembre 2011 inclus) :

- au compte 202 (frais d'études, documents d'urbanisme)	+ 10.000 €
- au compte 21745 (vidéosurveillance)	- 10 000 €

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstentions : 02 (M. MAUBOURGUET, Mme FERREIRA)
- exprimés : 10
- pour : 09
- contre : 01 (Mme SAUBION)

Dont délibération.

Pour le reboisement entre la Résidence du Lac et le Col Vert :

- compte 2117 (bois et forêts)	+ 35.000 €
- compte 907-2188 (groupe scolaire)	- 10.000 €
- compte 937-2181 (vidéosurveillance)	- 25.000 €

Vote pour approuver cette modification :

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstentions : 03 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION et FERREIRA)
- exprimés : 09
- pour : 09

Dont délibération.

En réponse à une question de Mme FERREIRA, Mme DARMAILLACQ répond que les essences à planter sont pins maritimes et chênes d'Amérique.

5. FIXATION TAUX TAXE D'AMENAGEMENT

Conformément à l'article 28 de la loi de finances rectificative pour 2010 n° 2010-1658 du 29 décembre 2010, les communes bénéficiaires de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement vont fixer les taux applicables à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante. Et ce dans une fourchette comprise entre 1% et 5%.

Il convient de délibérer avant le 30 novembre pour une application au 1^{er} janvier 2012.

Monsieur le Maire propose un taux de 5 %, identique à celui des communes voisines telles que LEON et LINXE, l'objectif étant de maintenir le niveau des ressources communales.

Vote pour adopter ce taux de 5% :

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstention : 01 (M. MAUBOURGUET)
- exprimés : 11
- pour : 10
- contre : 01 (Mme SAUBION)

Dont délibération.

6. AIDE FINANCIERE ETUDE A L'ETRANGER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande présentée par Melle Jessica LACOMME dans sa lettre du 6 octobre 2011 : étudiante à l'Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées à BIDART, elle projette de s'expatrier au MEXIQUE pour un trimestre d'études (du 9 janvier au 13 avril 2012) ; à cet effet, elle sollicite une aide financière de la Commune.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée sur le principe de ce type de subvention.

Un débat s'engage autour de cette question, du précédent pouvant être créé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer, dans un premier temps, sur le principe général d'attribution de subvention dans ce type de cas. Le résultat du vote est le suivant :

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstentions : 04 (M. MAUBOURGUET et M. CARAMANTE, Mme SAUBION et CABANNES)
- exprimés : 08
- pour : 1 (Mme FERREIRA)
- contre : 07

Dont délibération.

7. ASSURANCES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de souscrire un contrat d'assurance auprès de la MAIF, 79060 NIORT Cedex 9, dans le cadre de l'édition 2011 du TELETHON, pour une cotisation nette de 30,00 € TTC. Ce contrat est proposé par les organisateurs structurels du TELETHON.

Vote pour approuver ce contrat et autoriser le Maire à le signer :

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- pour : 12

Dont délibération.

8. LOCATION DE SALLES

Monsieur le Maire fait état de problèmes divers dans et aux alentours de la salle des fêtes de Saint-Girons louée à des particuliers le 30 septembre 2011, pour une soirée.
Notamment :

- déclenchement intempestif de l'alarme incendie dû à un appui sur le déclencheur manuel, 3 fois dans la nuit, avec pour conséquence les frais d'intervention de la Société STANLEY assurant la maintenance du système
- plaintes du voisinage pour nuisances sonores.

L'identité des loueurs soulevée par M. MAUBOURGUET surprend Monsieur le Maire. Un brouhaha inintelligible s'ensuit, chacun parlant en même temps.

Monsieur LAPEYRADE propose que le versement d'une caution soit appliqué et Monsieur le Maire fait procéder au vote sur ce principe :

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstentions : 04 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION, FERREIRA et CABANNES)
- exprimés : 08
- pour : 08

Dont délibération.

Mme CABANNES fait savoir que, compte tenu de l'agitation ambiante, elle s'abstiendra de voter jusqu'à la fin de la réunion.

9. REMBOURSEMENT DE FRAIS

Il s'agit de la consommation d'eau des toilettes publiques du poste de secours de Saint-Girons Nord.

Cette consommation étant incluse dans la facture émise à l'encontre de CAMPEOLES, abonné du SYDEC, il convient donc de dédommager CAMPEOLES, sur la base suivante :

- pour 2010 :	591 m3 soit 556,79 €
- pour 2011 :	299 m3 soit 294,94 €
Soit un total de	810 m3 soit 851,73 €

Vote pour le remboursement de ces sommes à CAMPEOLES :

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstentions : 04 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION, FERREIRA et CABANNES)
- exprimés : 08
- pour : 08

Dont délibération.

10. ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire dépose sur la table les deux états des créances irrécouvrables communiqués par la Trésorerie de CASTETS (la plupart concernant des factures d'eau et d'assainissement) ; ils se totalisent ainsi :

- pour l'exercice 2005	5.331,91 €
- pour les exercices 2005 à 2009 (divers commune)	16.741,98 €
Soit un total de	<u>22.073,89 €</u>

Le Trésorier demande que ces créances soient admises en non valeur par le Conseil Municipal.

Madame SAUBION se fait communiquer le dossier pour consultation, Monsieur le Maire lui rappelant la confidentialité des informations qui y sont contenues.

Vote pour approuver ces admissions en non valeur :

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstentions : 04 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION, FERREIRA et CABANNES)
- exprimés : 08
- pour : 08

Dont délibération.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la modification budgétaire consécutive :

- au compte 654 (pertes sur créances irrécouvrables)	+ 25.000 €
- au compte 61523 (voies et réseaux)	- 25.000 €

Vote pour approuver cette modification budgétaire :

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstentions : 04 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION, FERREIRA et CABANNES)
- exprimés : 08
- pour : 08

Dont délibération.

11. PERSONNEL

11.1 AGENT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un poste d'agent administratif relevant d'un contrat CAE/CUI a été pourvu du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2011 soit 2 ans.

Il propose de prolonger la période ci-dessus jusqu'au 30 juin 2012 au titre d'un contrat à durée déterminée ordinaire, aux conditions suivantes :

- emploi non permanent
- au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- à temps complet
- rémunération sur l'indice brut 297 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3

Vote pour approuver cette proposition :

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstentions : 04 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION, FERREIRA et CABANNES)
- exprimés : 08
- pour : 08

Dont délibération.

11.2 AGENTS TECHNIQUES

Par délibération du 26 mai 2011, ont été créés 7 postes non permanents d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à durée déterminée pour une période allant du 1^{er} juillet 2011 au 29 février 2012.

Monsieur le Maire propose de les proroger aux mêmes conditions jusqu'au 30 juin 2012, à savoir :

- emplois non permanents
- à temps complet
- au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- au 1^{er} échelon de l'échelle 3, correspondant à l'indice brut 297

Vote pour approuver cette proposition :

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstentions : 04 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION, FERREIRA et CABANNES)
- exprimés : 08
- pour : 08

Dont délibération.

12. CENTRE DE SANTE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'étant donné la difficulté de faire venir certaines professions médicales dans nos petits villages (dentistes par exemple) et les investissements demandés aux professionnels de santé, il propose une exonération du loyer en principal. Seules les charges seront dues par les occupants.

Vote pour accepter cette proposition :

- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstentions : 02 (Mme SAUBION et FERREIRA)
- exprimés : 10
- pour : 08
- contre : 02 (M. MAUBOURGUET, Mme CABANNES)

Dont délibération.

La séance est levée à 20 h 10.